

JAHARP2021-11

Soutien à l'implémentation de l'article 15 du
Règlement (UR) 2019/1020

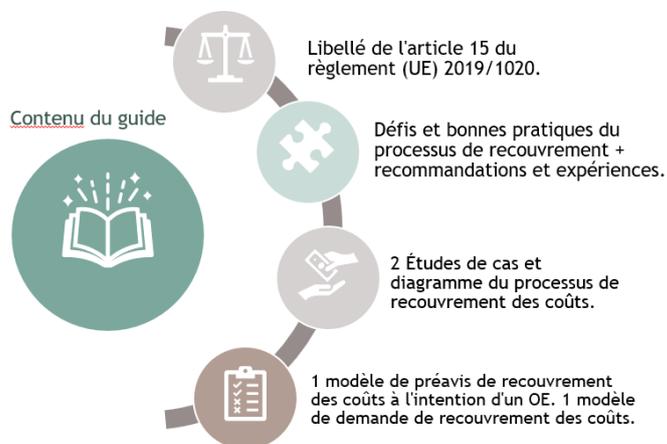
Bruxelles, 22 mai 2024

Communiqué de presse final

Les autorités de surveillance de marché sont désormais mieux armées pour traquer les opérateurs malhonnêtes

Pour la première fois, les autorités de surveillance de marché (ASM), dont la mission est d'empêcher les produits dangereux et contrefaits de circuler dans nos rues, ont à disposition un guide pratique sur la manière de recouvrir les coûts liés aux actions entreprises à l'encontre des fournisseurs de produits non conformes à la législation de l'UE.

L'utilisation de ce guide et la mise en œuvre des procédures de recouvrement des coûts par les ASM devraient contribuer à au budget pour les essais et de sanctionner les fournisseurs non conformes. Le guide peut être facilement télécharger par toutes les ASM.



Conférence finale

Lors de la conférence du 22 mai 2024 réunissant 20 représentants des ASM, de la Commission européenne et des présidents des ADCO, les auteurs ont présenté le guide des bonnes pratiques qu'ils ont élaboré pour soutenir ASM et OE à se conformer aux obligations et exigences découlant de l'article 15. C'était également l'occasion pour discuter des résultats obtenus.

Au cours de la conférence, les auteurs ont mis l'accent sur les défis auxquels les ASM de l'UE sont confrontées lorsqu'elles tentent de récupérer les coûts auprès des OE, sur les activités préparatoires à entreprendre pour permettre le recouvrement à l'avenir pour ceux qui ne le peuvent pas encore, et sur les bonnes pratiques d'une ASM qui a déjà une expérience positive en matière de recouvrement.

Clause de non-responsabilité

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.

NOUS CONTACTER

PROSAFE Office
Avenue des Arts/Kunstlaan 41,
1040 Brussels,
Belgium

Tel: +32 2 757 9336

Web: www.prosafe.org

Email: ioana@prosafe.org

info@prosafe.org

 @PROSAFE_ORG

 PROSAFE

#JAHARP2021

#ProductSafety

POINTS CLÉS À RETENIR

Le guide a été élaboré par des ASM de BE, BG, CH, CZ, IE et NL. Il a déjà été distribué à plus de 100 autres ASM.

Le guide se base sur l'article 15 du Règlement (UE) 2019/1020 relatif à la surveillance du marché.

DIFFUSION

Le guide et les outils annexés ont été présentés au réseau de conformité des produits de l'UE et à 10 ADCO. Une formation sur l'utilisation de ces ressources a également été dispensée à ces groupes.